

## Les mobilisations citoyennes d'arrachement de l'étang de Berre à l'industrialisation

Quand des citoyens ont voulu refaire territoire

Aurélien Allouche

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rives/7872>

DOI : [10.4000/rives.7872](https://doi.org/10.4000/rives.7872)

ISSN : 2119-4696

### Éditeur

TELEMME - UMR 6570

### Édition imprimée

Date de publication : 30 décembre 2020

Pagination : 103-123

ISSN : 2103-4001

### Référence électronique

Aurélien Allouche, « Les mobilisations citoyennes d'arrachement de l'étang de Berre à l'industrialisation », *Rives méditerranéennes* [En ligne], 61 | 2020, mis en ligne le 09 mars 2021, consulté le 11 mars 2021. URL : <http://journals.openedition.org/rives/7872> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rives.7872>

---

© Tous droits réservés

# Les mobilisations citoyennes d'arrachement de l'étang de Berre à l'industrialisation

## Quand des citoyens ont voulu refaire territoire

Aurélien Allouche

Bureau d'études sociologiques et ethnologiques RESSOURCE, Barbantane, France  
LAMES UMR 7305, Aix Marseille Univ/CNRS, MMSH, Aix-en-Provence, France

---

**Résumé:** Cet article aborde les mobilisations citoyennes pour la réhabilitation écologique de l'étang de Berre de 1988 à 1992. Il décrit ces mobilisations comme un travail d'arrachement de l'étang à sa vocation industrielle. Ce travail comprend trois dimensions : une reterritorialisation de l'étang, un basculement du paradigme économique, enfin une reconstruction des formes de militantisme.

**Mots clés:** étang de Berre, conflit environnemental, militantisme écologique, pollutions industrielles, territorialisation

---

**Abstract:** Tearing the Etang de Berre lagoon away from industrialization. Citizen mobilizations for making a territory up. This paper deals with the citizen mobilizations for the ecological restoration of the Etang de Berre lagoon from 1988 to 1992. The author describes these mobilizations as an attempt to tear the lagoon away from its industrial vocation. This tearing process has three dimensions: a reterritorialization of the lagoon, a shift of the economic paradigm, finally a reconstruction of forms of activism.

**Keywords:** Berre lagoon; environmental conflict; green activism; industrial pollution; territorialization

Cette contribution se propose d'étudier les mobilisations sociales contre la pollution des eaux de l'étang de Berre et pour sa réhabilitation écologique, mobilisations dont l'histoire se mêle à celle du développement du golfe de Fos.

Quand cette contestation atteindra son apogée, avec un référendum d'initiative locale tenu en 1991 et mobilisant plus de 42 000 votants, nombre de militants porteront la revendication explicite d'arracher l'étang de Berre à sa vocation industrielle. En prenant au sérieux et à la lettre le concept profane

d'arrachement<sup>1</sup>, nous nous proposons donc de décrire le travail opéré par ces acteurs locaux, militants, professionnels de la pêche, simples citoyens, pour tenter de soustraire l'étang à cette finalité industrielle.

Cette tentative d'arrachement a suivi plusieurs lignes de force parmi lesquelles un travail de reterritorialisation/déterritorialisation de l'étang s'opposant à la logique planificatrice de spécialisation fonctionnelle du territoire.

Nous décrivons comment les logiques militantes se sont ainsi efforcées tout à la fois de rapprocher et de distinguer l'étang de Berre de territoires dont l'histoire s'entrecoupe avec la sienne, qu'il s'agisse du complexe industriel fosséen, de la Basse Durance, de l'étang de Thau ou du delta rhodanien. De plus, l'extraction de l'étang à sa vocation industrielle est passée par la construction et le partage d'un projet économique reposant sur la valorisation de l'étang. Enfin, une troisième ligne de force a été suivie avec la tentative de recomposer les formes militantes et politiques issues de l'industrialisation de l'étang (syndicalisme ouvrier et communisme municipal) en les soumettant à l'épreuve de la controverse environnementale. Cette recomposition s'appuie également sur la construction de nouveaux espaces publics où les controverses et la mobilisation, à travers le réinvestissement de pratiques sociales et de formes de sociabilité, se poursuivent au-delà des arguments.

Notre objet ne sera donc pas de fournir une monographie de la controverse multidécennale de l'étang de Berre ni une analyse exhaustive de la recomposition des jeux d'acteurs qui en ont émaillé la progression. Il s'agira simplement pour la période charnière de 1988-1992 de décrire la nature de travail symbolique et pratique qu'ont eu à mener de simples citoyens pour refaire territoire.

## LA POLLUTION EN PROGRÈS, LE GERME DES MOBILISATIONS SOCIALES

### **De la mobilisation contre la pétrochimie à l'adieu à un vieux principe de résolution des conflits**

Si les acteurs locaux parlent régulièrement de la « vocation industrielle de l'étang », le terme renvoie tout autant à l'opposition entre des populations locales et un pouvoir centralisateur et planificateur, à l'implantation massive d'industries, à l'absence d'activités économiques faisant jeu égal avec l'industrie pétrolière, ou encore à l'absence ressentie d'une considération suffisante des autorités pour les problématiques sanitaires et environnementales.

---

1 Sur la séminalité des approches ontologiques en sciences sociales qui se fondent sur le vocabulaire profane et ses usages parmi les nombreux travaux qui pourraient être cités, nous renvoyons à Margaret Gilbert, *Marcher ensemble. Essais sur les fondements des phénomènes collectifs*, Paris, PUF, 2003.

Un bref retour historique sur l'implantation de l'industrie sur l'étang de Berre permettra d'identifier quelques éléments significatifs de cette vocation industrielle du point de vue de l'écologie de l'étang et les voies par lesquelles un arrachement à cette vocation a pu se tenter dans la période 1988-1992.

Les rapports de l'étang de Berre à l'industrie précèdent l'implantation de la pétrochimie sur ses pourtours, notamment, dès 1809, avec l'industrie de la soude dans la région marseillaise<sup>2</sup>. Nous nous intéresserons toutefois ici uniquement à l'industrie pétrochimique et à la chaîne hydro-électrique Durance-Verdon à laquelle Électricité de France attribua pour exutoire l'étang de Berre, avec la station électrique de Saint-Chamas, mise en fonction en 1966. C'est en effet à ces deux figures de l'industrie que le mouvement citoyen des années quatre-vingt tenta d'arracher l'étang de Berre.

La rencontre de l'étang de Berre avec l'industrie pétrochimique vient d'une congestion, celle du port de Marseille, qui, dès 1915, pousse la chambre de commerce de la cité phocéenne à prospecter un nouveau port, prospection dont le regard n'eût pas à porter très loin dans la mesure où le président de ladite chambre tenait avec la plus grande évidence cette « nappe d'eau [pour] le futur prolongement naturel de nos ports », selon ses propres termes<sup>3</sup>.

En 1919, la législation assoit cette prétention sur l'étang de Berre en en faisant « un port annexe du port de Marseille ». Entre 1929 et 1934, les raffineries de Berre, La Mède et Lavéra s'implantent sur les pourtours de l'étang.

Très tôt, les conflits entre les pêcheurs exerçant dans l'étang et cette nouvelle industrie apparaissent. Jarrige et Le Roux<sup>4</sup> rappellent qu'en 1936, 1 000 pêcheurs de l'étang s'étaient mis en grève pour protester contre les déversements croissants des raffineries dans l'étang.

Il serait erroné de cultiver l'image de la pêche, solitaire et unanimement sacrifiée au progrès industriel, ou encore de défendre l'idée que l'aménagement pétrochimique de l'étang se serait décidé en pleine ignorance des effets possibles de cette activité sur l'étang, ses ressources halieutiques et l'activité de ses pêcheurs. Les instances démocratiques n'ont pas présenté un front unanimement radieux à l'arrivée de la pétrochimie sur les rives de l'étang. Il s'est trouvé plusieurs de leurs représentants pour alerter sur les dommages que le projet de développement pétrochimique de l'étang laissait anticiper. Lors de la séance du 25 octobre 1929, du conseil général des Bouches-du-Rhône, le conseiller général, M. Richaud interpelle le préfet en ces termes:

---

2 Xavier Daumalin, *L'étang de Berre : un territoire dédié à l'industrie chimique*, *Actes des rencontres Lagun'R*, Berre-l'Étang, GIPREB, 2013, p. 20-38.

3 Peter Boyle, « Le nouveau port pétrolier de Lavéra : étude sur la récente expansion portuaire de Marseille », *Revue de géographie alpine*, n° 3, 1960, p. 526.

4 François Jarrige, Thomas Le Roux, *La Contamination du monde. Une histoire des pollutions à l'âge industriel*, Le Seuil, 2017, 480 p.

Dans la région [...] que j'ai l'honneur de représenter, limitrophe de l'étang de Berre, c'est toute l'industrie du pétrole qui vient s'installer. Des raffineries de pétrole sont en train de se monter.[...] Je vous demande, Monsieur le Préfet, de tenir la main pour que la destruction des résidus de la raffinerie de pétrole soit observée dans la plus large mesure possible. [...] Les résidus de la raffinerie des huiles minérales constituent un poison encore plus violent [que le mazout]. Vous avez le devoir, Monsieur le Préfet, de tenir la main à ce que cette entreprise de raffinerie de pétrole n'empoisonne pas l'étang de Berre et la côte de la Méditerranée<sup>5</sup>.

Rapidement, les pêcheurs alertent sur la régression des herbiers aquatiques et, consécutivement, de la macrofaune benthique. Ces alertes sont très tôt étayées et relayées par la recherche scientifique, notamment par la publication de Paul Mars (1949) qui dresse le constat suivant :

À Berre, d'après plusieurs pêcheurs, les herbiers ont surtout régressé vers 1938, et depuis sont devenus de plus en plus réduits et chétifs. La pollution fréquente des eaux par les huiles minérales, malgré la réglementation en vigueur, est un fait qu'on ne peut nier. Il est fort probable que c'est de cela qu'ont souffert en premier lieu les herbiers et par contrecoup, les populations animales, ichtyologiques surtout<sup>6</sup>.

La mention par l'auteur d'infractions régulières à la législation ne relève pas du oui-dire. La prud'homie<sup>7</sup> et le comité local de Martigues multiplient les procès-verbaux faisant état de pollutions au mazout et au gasoil en 1936, 1940, 1951, 1952, 1952, 1953, 1954 et 1955<sup>8</sup>.

En juin 1952, la Commission Internationale pour l'exploration scientifique de la Méditerranée produit un rapport faisant état d'un déversement d'un peu plus de 500 tonnes de mazout dans l'étang. Lors de la deuxième séance de l'Assemblée nationale du 10 juillet 1952, le député communiste Adrien Mouton proposera une résolution invitant le gouvernement à verser une indemnisation de cinq millions de francs<sup>9</sup> aux pêcheurs de l'étang.

Le 25 mai 1953, la première plainte contre les raffineries est déposée par la prud'homie de Martigues, constituée en partie civile (en vertu de l'article 14 du décret du 19 novembre 1859). Ce n'est que le premier temps d'une longue

---

5 Rapports et délibérations du conseil général des Bouches-Du-Rhône, procès-verbaux des séances de la deuxième session ordinaire, 1929 p. 333

6 Paul Mars, « Quelques aspects de l'évolution de l'étang de Berre », *Bulletin de la Société Linnéenne de Provence*, n° 17, 1949, p. 15-16.

7 Pour une présentation du système des prud'homies de pêcheurs en Méditerranée et des enjeux de gouvernance qui y sont liés, on se reportera utilement à Feral François « Un hiatus dans l'administration et la politique des pêches maritimes : les prud'homies de pêcheurs en Méditerranée », *Norois*, 1987, 133-135, p. 355-369

8 Elisabeth Tempier, César Centi, *L'observation du littoral par les pêcheurs artisans*. 1<sup>re</sup> partie Gouvernance : quelle articulation promouvoir entre pêche et territoires ? Analyse à partir des pêches artisanales en Méditerranée française de décembre, Rapport de recherche, Sanary, 2009, p. 81.

9 Ce qui représente environ 122 000 euros aujourd'hui après correction de l'inflation.

négociation qui s'achèvera en 1957. La chambre de commerce et d'industrie de Marseille entreprend alors des négociations avec la prud'homie en vue de racheter les droits de pêche. Après cinq années de négociation, elle obtient l'interdiction d'exercer dans l'étang, contre une indemnité de 450 millions de francs pour les pêcheurs acceptant de cesser leur activité sur l'étang et 25 millions alloués aux pensions de retraite. La loi du 7 août 1957 officialise l'accord en interdisant la pêche dans l'étang, avec toutefois une période de tolérance de dix ans à l'issue de laquelle toute activité devra cesser dans l'étang de Berre.

Dans ces premières heures de la contestation sociale, étaient réunis plusieurs éléments essentiels au lancement d'une controverse<sup>10</sup> qui aurait pu mettre en question le statut de l'étang dans la conception générale de la valorisation des ressources naturelles, ou encore son statut de commun<sup>11</sup> : un foyer d'attention publique locale comme nationale, des acteurs institutionnels mobilisés, des usagers prêts à jouer les lanceurs d'alertes et des scientifiques aptes à donner toute légitimité intellectuelle à leurs témoignages. En empruntant pour mode de résolution une forme issue de la révolution industrielle, celle de l'indemnisation compensatoire qui a organisé le « droit » à la pollution<sup>12</sup>, ce conflit reste cantonné à l'espace d'un groupe professionnel.

C'est précisément les limites rationnelles de ce principe qui contribueront à rouvrir le conflit en 1970. Entre temps, l'anguille verte a massivement investi l'étang en raison des déversements d'eau douce de la centrale hydroélectrique de Saint-Chamas. Sa pêche est rentable et abondante. Aussi à l'issue de la période de tolérance du droit de pêche, l'indemnisation perçue dix ans plus tôt ne paraît-elle plus à la hauteur<sup>13</sup>, en toute rationalité économique.

Le 15 janvier 1970, la pêche est définitivement interdite dans l'étang, dix jours après l'annonce de l'implantation d'unités sidérurgiques à Fos, ce qui compromet le report éventuel de l'activité des pêcheurs vers cette zone, l'État envisageant la déclaration d'insalubrité du golfe de Fos pour permettre l'essor de la zone industrialo-portuaire. Commence un important mouvement de protestation durant lequel les pêcheurs, réunis au son du tocsin, bloquent l'entrée de l'étang de Berre. La contestation s'élève, portée par la création d'associations environnementales. Aussi, en 1971, les pouvoirs publics décident-ils la mise en

---

10 Francis Chateauraynaud, *Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique*, Paris, Editions Pétra, 2011, 482 p.

11 Elinor Ostrom, *La gouvernance des biens communs : Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Louvain-la-Neuve, de Boeck, 2010, p. 301.

12 Jean-Baptiste Fressoz, « Payer pour polluer. L'industrie chimique et la compensation des dommages environnementaux, 1800-1850 », *Histoire et mesure*, n° 36, 2013, p. 145-186.

13 Bernard Paillard, *La damnation de Fos*, Paris, Seuil, 198, 278 p.

place d'un secrétariat permanent pour les problèmes de pollution industrielle (SPPPI), placé sous l'autorité du préfet et animé par la Direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE). La création du SPPPI est suivie, assez rapidement, d'une diminution des pollutions, de l'ordre de 90 % en 1978, et de 98 % actuellement, par rapport à la situation constatée en 1972, choisie comme état de référence lors du lancement du plan antipollution.

On passe ainsi du principe industriel compensatoire, privilégié dans les premiers conflits entre pêcheurs et industriels, à un principe réparateur. Ces contestations préparent le terrain des mobilisations de 1988 à 1992, pourtant différentes. Elles ont opéré un basculement des revendications vers un principe réparateur, plutôt que compensatoire. Ces premiers conflits auront également modifié les conditions de recevabilité de la chaîne hydroélectrique ainsi que nous le verrons.

### LA (MAUVAISE) FÉE ÉLECTRICITÉ ?

La commune de Saint-Chamas, par un matin de juin 1966, est devenue officiellement par la bouche de Raymond Marcellin, ministre de l'Industrie, au milieu de trois cents invités de marque et d'une presse enthousiaste<sup>14</sup>, le point de chute d'une chaîne de dix-neuf centrales hydroélectriques alimentées par l'eau de la Durance, rivière qui jusque lors préférait le Rhône pour retrouver les eaux marines de la Méditerranée.

L'ouvrage est une prouesse en matière d'énergie renouvelable, à terme, elle sera capable de produire en quelques minutes près de 2 000 mégawatts. Plus encore, la chaîne Durance-Verdon est un outil majeur de l'aménagement du territoire pour un État centralisateur, vecteur du développement agricole de la région en permettant l'irrigation de quelques 75 000 hectares, en 1966, et l'approvisionnement en eau potable de la région, bénéficiant encore aujourd'hui à 150 communes.

La contrepartie écologique de cet aménagement se manifeste assez rapidement avec le déversement massif et intermittent d'eau douce, jusqu'à 6,5 milliards de mètres cubes en 1977<sup>15</sup>. Eau douce de la Durance et eau salée provenant de la mer ne se mélangent pas. À l'image d'un mélange d'huile et d'eau, une

---

14 Plus largement, sur l'accueil par la presse de l'ensemble de l'industrialisation de l'étang, voir Paul Allard, « L'évolution de la perception des pollutions et des risques industriels du pourtour de l'étang de Berre dans la presse locale, de l'entre-deux guerres à nos jours » in Marie-Françoise Attard-Maraninchi, Xavier Daumalin, Stéphane Mourlane, Isabelle Renaudet (dir.), *Engagements. Culture politique, guerres, mémoires, mondes du travail XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, PUP, 2016, p. 411-433.

15 Mission Interministérielle d'Inspection sur la Durance, *Rapport sur la Durance*, Paris, 2002, p. 139.

séparation se forme, empêchant les échanges d'oxygène entre ces deux couches d'eau, conduisant à la disparition de la vie marine sur au moins 40% de l'étang. À cela, s'ajoutent les apports de limons à hauteur de 800 000 tonnes, pour l'année 1966<sup>16</sup>, véritable pollution tellurique.

De même que pour l'aménagement pétrochimique de l'étang, la question de la chaîne Durance-Verdon réunit très tôt contre elle les éléments essentiels à une controverse, sans que celle-ci ne parvienne à s'ouvrir. Des représentants politiques manifestent leur inquiétude, tel qu'Édouard Daladier, redevenu député du Vaucluse après ses très hautes fonctions, s'interrogeant, en 1954, sur l'épuisement des nappes phréatiques si le projet d'aménagement de la Durance était réalisé comme la loi de 1955 le proposera<sup>17</sup>. Le député se fait d'ailleurs l'écho de protestations vives des populations riveraines de la partie de la Durance située à l'aval du point de dérivation vers l'étang. Des scientifiques anticipent la catastrophe écologique. J. Febvre et P. Minas publient une étude prospective sur les conséquences du projet annoncé de centrale hydroélectrique de Saint-Chamas, qui conclut sans détour : « au total, l'étang constituera un milieu écologique excessivement sévère, tant par sa salinité basse que par les variations dans l'espace et dans le temps<sup>18</sup> ».

Bien évidemment, à l'époque de la création du SPPPI, revendiquer la fermeture de la centrale ne venait à l'esprit de personne, et certainement pas des pêcheurs qui se satisfaisaient bien de l'« or vert », la pêche de l'anguille<sup>19</sup>.

Il convient ici de se garder de l'idée erronée selon laquelle les pêcheurs n'auraient réalisé qu'une fois l'usine en activité que les effluents d'eau douce pouvaient améliorer le stock halieutique de l'étang, ce qui aurait brutalement fait évoluer leur position quant à l'interdiction de pêche quatre ans plus tard. Au contraire, cette profession avait très tôt formé des attentes quant à un apport conséquent d'eau douce. Paul Mars rapporte, en 1949, que :

la diminution de la salinité des eaux de l'étang est souhaitée par de nombreux vieux pêcheurs qui espèrent qu'alors l'étang retrouverait sa richesse passée, grâce à la reconstitution des herbiers [...] Une dessalure sensible doit être envisagée si le projet du canal « Rhône-Durance-Berre » devient une réalité<sup>20</sup>.

16 Mission Interministérielle d'Inspection sur la Durance, *op. cit.*

17 3e séance de l'Assemblée nationale du 13 août 1954, JO des débats parlementaires de l'Assemblée nationale, n° 80, p. 4224 *sq.*

18 Jean Febvre, Paul Mars, « Données nouvelles sur l'hydrologie de l'étang de Berre », *Actes du 19e congrès de la CIESM*, Monaco, 1964, p. 671.

19 385 pêcheurs inscrits en 1975, dont environ 200 pratiquent intensivement la pêche à l'anguille pour une recette estimée à trois millions de francs annuels (Campiano, 1977, Tempier et Centi, *op. cit.*)

20 Paul Mars, *art. cit.*, p. 17.



Les désastres de la pétrochimie avaient préparé les pêcheurs à recevoir avec enthousiasme l'usine hydroélectrique. Plus tard, certains militants accuseront EDF d'avoir cultivé cette idée auprès de la population pour masquer les conséquences néfastes et prévisibles des déversements duranciens dans l'étang<sup>21</sup>. Mais toujours est-il que l'aménagement hydro-électrique sera vu comme un moyen d'adaptation au conflit avec la pétrochimie et à la perte du golfe de Fos.

Or à regarder plus attentivement, cette adaptation reste prisonnière d'un paradigme industriel. Avant l'ouverture de la centrale, la pêche couvrait un éventail important d'espèces marines auxquelles correspondaient autant de savoir-faire différents, d'appareils de capture variés, offrant diverses trajectoires aux pêcheurs qui pouvaient s'orienter préférentiellement sur un type de pêche plutôt qu'un autre en fonction de leur environnement, de leur contexte professionnel et personnel et des filières de commercialisation. Une adaptation aux conditions écologiques créées par la centrale EDF revient à une spécialisation sur une espèce, l'anguille verte, intensivement pêchée, avec des rendements importants, et dont la spécificité est de résister au pétrole, dont elle ne garde pas le goût pour peu qu'elle soit laissée à dégorger<sup>22</sup>. L'étang de Berre dans ce schéma devient une sorte d'unité fonctionnelle au sein d'un méta-aménagement industriel, unité dont le comportement se doit d'être prévisible, constant, simple, spécialisé et unifonctionnel.

L'assimilation de l'étang à une unité fonctionnelle au sein d'un schéma productiviste et industriel se lit sous un autre aspect. La chaîne Durance-Verdon, qui bénéficie à une agriculture (largement intensive), à une industrie hydroélectrique, et à l'approvisionnement en eau potable de villes en plein essor, a pour condition absolument nécessaire que l'étang de Berre exerce la fonction opératoire d'exutoire à la mer au sein de ce macro-système technique<sup>23</sup>. Le développement de la pêche de l'anguille est une aménité positive de ce rôle opératoire, aucunement cherchée pour elle-même. Dans ce schéma, l'étang de Berre est un vecteur plutôt qu'un objet de pensée et d'aménagement pris pour lui-même.

On pourrait rétrospectivement s'étonner de ce qu'une dérivation de la rivière ne provoquât pas davantage de protestations auprès des agriculteurs de la vallée de la Durance dans la mesure où ceux-ci virent leur débit réservé fortement

---

21 « [En] 1971, en diffusant un rapport outrageusement optimiste EDF, nous a trompés », Association pour la protection de la Méditerranée Ouest, *Neuf fiches sur les problèmes de l'étang de Berre*, fiche n°9, 15 mai 1989.

22 Le dégorgement, au-delà de considérations gustatives, est une mesure de décontamination partielle permettant d'assurer leur commercialisation. L'auteur remercie Christelle Gramaglia de cette précision.

23 Alain Gras, *Les Macro-systèmes techniques*, Paris, PUF, 1997, 128 p. (Que-Sais-Je?, n° 3266).

diminuer. L'élément crucial ici est que l'aménagement Durance-Verdon, en plus du développement de nouvelles terres, assurait la continuité de l'approvisionnement des cultures déjà irriguées par la rivière. La ressource en eau devint plus faible, car contrôlée, mais assurée et prévisible – prévisibilité provenant également d'une limitation des risques d'inondation par la Durance –, condition nécessaire à l'investissement économique.

Les protestations des années 50 et 70 n'ont pas suffi à cristalliser une controverse puissante, face à une vocation industrielle dont un sens profond est d'assigner à l'étang le statut d'unité fonctionnelle passive, d'exutoire à la mer ou de stockage portuaire. La production biologique de l'étang de Berre est elle-même définie dans les termes productivistes d'une spécialisation de la pêche sur quelques espèces à fort rendement. Arracher l'étang à sa vocation industrielle, comme se le promettent les militants associatifs des années quatre-vingt, pourra donc se comprendre comme 1) dépasser le principe de dédommagement compensatoire comme forme de résolution du conflit et de justice sociale et environnementale et 2) dépasser une définition fonctionnelle et passive de la valorisation de l'étang.

## L'ENVOLÉE DES MOBILISATIONS

Les études scientifiques vont se multiplier de 1970 à 1980<sup>24</sup>, mettant en évidence l'effet des rejets de la Durance.

La diffusion de ces connaissances, associée aux témoignages des pêcheurs, conduit à ce qu'en 1981, la Prud'homie de Martigues demande par voie de presse à ce que l'on cesse de déverser la Durance dans l'étang<sup>25</sup>. En 1982, l'Association pour la protection de la Méditerranée Ouest remet à Louis Le Penec, ministre de la mer, un dossier pointant clairement la responsabilité de la chaîne Durance-Verdon. Restée sans effet, cette action marque néanmoins le début d'une protestation sociale contre l'usine EDF.

En 1984, le Mouvement national de lutte pour l'environnement (MNLE), l'Association pour la sauvegarde et la protection de la nature et la mairie de Martigues organisent un colloque pour présenter à un large public les recherches menées sur l'étang de Berre.

---

24 Citons par exemple Gérard Bellan, "Effects of an Artificial Stream on Marine Communities", *Marine Pollution Bulletin*, n° 5, 1972, p. 74-77 ; Gérard Bellan, Denise Bellan-Santini, Jean Picard, « Mise en évidence de modèles éco-biologiques dans des zones soumises à perturbations par matières organiques », *Oceanologica Acta*, n° 3, 1980, p. 383-390 ; Monique Minas, *Sur la synthèse de la dégradation de la matière organique dans l'écosystème de l'étang de Berre. Dynamique et bilan. Rapports avec le régime hydrologique*, Thèse de doctorat, Université d'Aix-Marseille, 1973.

25 *Le Provençal*, 23 décembre 1981.

Le 23 juin 1986, peu après la communication par la presse locale des résultats d'un rapport de l'IFREMER accablant EDF<sup>26</sup>, l'Association pour la protection de la Méditerranée Ouest interpelle par courrier le maire de Martigues. Deux ans plus tard, l'association Sauvegarde et Protection de la Nature lance une pétition auprès de l'ensemble des maires du pourtour de l'étang. Finalement, le 02 août 1988, Paul Lombard, maire de Martigues, demande un rendez-vous à Brice Lalonde, secrétaire d'État chargé de l'Environnement.

Entre temps, des acteurs majeurs du mouvement militant lancent pleinement la controverse dans l'espace public. L'Étang Nouveau, association extrêmement combative et porteuse de nombreuses propositions, voit le jour le 26 novembre 1988, au cours d'un rassemblement réunissant plus de deux cents personnes. Le 25 mai 1989, la Coordination des pêcheurs de l'étang de Berre, celle-là même qui près de quinze ans plus tard obtiendra la condamnation de la France par la Cour européenne de justice pour « pollution massive et répétée de l'étang de Berre », exige dans un courrier adressé à l'ensemble des maires concernés qu'une concertation soit tenue.

Une coordination d'associations se constitue, l'Étang Marin, regroupant seize associations parmi lesquelles l'Étang Nouveau et la Coordination des pêcheurs, et un grand rassemblement est organisé.

Finalement, sous la direction de la sous-préfecture d'Istres, un groupe de travail réunissant élus municipaux, services de l'État et représentants d'EDF est constitué afin d'envisager les solutions possibles au problème.

La démarche n'apaise pas la mobilisation sociale dans la mesure où les associations ne sont pas conviées au groupe de travail. Ce sera sur la base des comptes-rendus de séances et par l'intermédiaire des élus que les associations tenteront de réagir, le plus souvent par média interposé, à ce qui demeure pour partie l'examen de leurs propositions.

Services compétents de l'État et scientifiques envisageront des solutions alternatives dont les experts d'EDF concluront à la non-soutenabilité<sup>27</sup>. La « concertation » est à ce stade bloquée : les maires se réunissent le 25 mai 1989 pour poser une motion d'arrêt total des déversements de la Durance dans l'étang ; le sous-préfet n'a plus qu'à « regretter l'absence de toute solution alternative à la demande de fermeture de l'usine hydroélectrique<sup>28</sup> ».

Devant ce bel effort d'immobilisme, les associations protestent au nom d'une indignation que la plupart des élus disent partager. L'Étang Nouveau

---

26 *Le Provençal*, 06 juin 1986.

27 Rapport de J. Clauzel, préfet des Bouches-du-Rhône, à Brice Lalonde, secrétaire d'État à l'écologie, le 18 juillet 1989, p. 11.

28 Clauzel, *op. cit.*, p. 18

réunit, en moins de six mois, 3000 pétitionnaires pour dénoncer une procédure « antidémocratique ».

En matière de réparation, le 20 mars 1990, une concertation est mise en place. Afin de dépasser la critique d'exclure la société civile et considérant que l'échelle géographique du problème ne se limite pas au seul aval de la chaîne et surtout à son jeu d'acteurs, cette concertation est placée sous l'égide du comité de bassin Rhône Méditerranée Corse. Elle réunit, entre autres, services de l'État, collectivités territoriales, pêcheurs, industriels, représentants d'EDF et associations. Les principales solutions seront discutées et évaluées. Le problème de l'étang de Berre ne sera pas résolu. Du reste, il ne l'est du reste toujours pas, vingt-huit ans plus tard, alors que les rejets de la centrale ont été limités à 1,2 milliards de m<sup>3</sup> et contraints à un plafonnement hebdomadaire de 62,4 millions de m<sup>3</sup> (décret du 8 novembre 2006).

## **LE TRAVAIL MILITANT D'ARRACHEMENT DE L'ÉTANG À L'INDUSTRIE EN TROIS TEMPS**

Il n'est pas dans notre propos de revenir sur chacune des solutions techniques envisagées, mais de montrer que si, en dépit des échecs, la mobilisation évite l'essoufflement, c'est que, dans la période 1988-1992, elle réalise des opérations d'arrachement de l'étang à sa finalité industrielle. C'est sous cet angle que nous abordons ci-après ces deux concertations.

### **ARRACHER À L'INDUSTRIE EN (RE)FAISANT TERRITOIRE**

L'étang de Berre, devenu hydrauliquement solidaire de la Durance, les militants de la « petite mer<sup>29</sup> » doivent alors se penser en lien avec un espace qui leur était encore assez lointain. Ça sera d'abord en négatif, avec l'idée de déplacer sur la Durance la station de Saint-Chamas, à Barbentane, certains que ce que l'étang ne peut recevoir la Durance le pourra, car l'ayant déjà reçu. La proposition sera abandonnée pour des raisons de faisabilité technique.

Obéissant à une logique de montée en généralité propre à tout processus de justification, c'est ensuite sur un versant positif que les militants associatifs envisagent la Durance. Car, après tout, ses agriculteurs sont privés de son eau et de ses sédiments<sup>30</sup>, alors même que « les limons qui tuent l'étang de Berre sont nécessaires à l'agriculture » (tract de l'Étang Nouveau, mai 1991).

29 Désignation locale et affective de l'étang, voir Franck Pourcel, Jean-Louis Fabiani, *La Petite mer des oubliés*, Marseille, Le bec en l'air, 2006, 154 p.

30 La contribution de la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône au comité de concertation peut à ce titre être lue de plusieurs manières : d'un côté elle appelle à

Au gré des débats techniques, des séances de travail associatives, des réunions publiques, l'argumentation technique et l'argumentation axiologique (c'est-à-dire reposant sur des valeurs, éthiques, etc.) convergent. À mesure que des solutions techniques s'échafaudent, on cherche à qui, à quelle région, à quel groupe socioprofessionnel, chaque nouvelle option technique profiterait. Restituer son eau à la Durance bénéficierait aux agriculteurs, mais aussi aux fédérations de pêche de la Durance qui ne sauraient se satisfaire d'un débit réservé par EDF. En 2001, après la rédaction du schéma d'aménagement et de gestion de la moyenne et basse Durance, viendra l'argument selon lequel le lit de la Durance nécessite un débit plus important pour réduire les risques et la brutalité de ses débordements. Aux agriculteurs et pêcheurs amateurs, s'ajouteront ainsi les riverains.

Mais il ne s'agit de simples arguties ou de raisonnements théoriques, visant juste à étayer une prise de position. Car ces acteurs « font territoire », véritablement, avec la vallée de la Durance, joignant l'acte militant à la parole associative. Le président de l'Étang Nouveau, principal architecte de cette argumentation s'est, enfant, baigné dans la Durance. Plus tard, avec son frère, il a écrit une pièce de théâtre sur la Durance et Adam de Craponne. Lui et plusieurs associatifs ont arpenté la rivière, opéré des veilles d'accidents hydrauliques, photographié les retenues non délestées en plein épisodes de crue, diffusé des images d'eaux turbides promises à l'étang, les jours de gros orages.

Ces militants ont mené de nombreux journalistes sur les bords de la rivière, « sur le terrain », lesquels, tournés vers Marseille, confessaient volontiers ne connaître rien à la Durance. Plus encore, ils ont créé des liens avec des associations du val de Durance, en les amenant à s'intéresser à la situation de l'étang de Berre, en même temps qu'eux-mêmes apprenaient à connaître l'agriculture durancienne.

En somme, ils ont densifié des liens sociaux et épistémiques, visibles et invisibles, entre des territoires qui tendaient peu, jusqu'alors, à se penser comme liés.

Suivant la même logique de montée en généralité, la vulgarisation des recherches en géomorphologie sur le transit sédimentaire du Rhône a servi à étendre l'enveloppe territoriale du travail associatif. À mesure qu'il apparaissait que les barrages électriques de la Durance et du Rhône ont modifié le transport de sédiments et que l'érosion du littoral camarguais pourrait être liée à un défaut d'apports sédimentaires par le Rhône, les associations conclurent que l'un impliquait l'autre et que restituer son débit « normal » à la Durance supprimerait

---

ce que la résolution des problèmes de l'étang de Berre ne modifie pas l'aménagement hydraulique de la Crau, d'une autre côté, elle manifeste son inquiétude quant au fait que le délimonage des eaux, résultant de l'aménagement Durance-Verdon, pourrait à terme avoir des conséquences pour certains sols et en particulier pour la Crau, car c'est en partie aux limons déposés par les eaux de la Durance que les prairies de Crau ont pu se développer.

l'érosion du littoral. L'argument apparaît dès 1988, il a fait florès depuis sous sa forme la plus aboutie : sauver l'étang de Berre, c'est sauver la Durance, sauver la Durance, c'est sauver la Camargue. L'étang de Berre n'est plus un territoire d'industrie, mais un territoire lié à d'autres espaces par le fait même qu'il demande à en être hydrologiquement à nouveau séparé, pour le bien de chacun, c'est-à-dire qu'il soit reterritorialisé<sup>31</sup>.

Toutefois, l'image d'un territoire dédié à l'industrie demeure dans les esprits. Il est dur de concevoir autre chose que ce que toute une tranche d'âge a toujours connu. La difficulté d'y croire limite l'extension de la mobilisation et menace de son essoufflement.

Alors, pour se préserver de ce risque, les militants se tournent vers l'étang de Thau, un étang voisin, qui, selon ces acteurs, préfigurerait ce que pourrait être l'étang de Berre, une fois réhabilité<sup>32</sup>. Durant la concertation du comité de Bassin, la Coordination des pêcheurs fonde son argumentation sur la comparaison avec l'étang de Thau. Dès 1994, l'Étang Nouveau instituera une visite annuelle de cet étang, comme on irait voir deux versions du réel séparées par un écran industriel. L'étang de Thau est devenu une figure obligée du répertoire d'actions militant, au point qu'en 2004, le président du MNLE ait souhaité relier à la nage les deux étangs pour mobiliser l'attention médiatique.

Quant à la proximité géographique du complexe de Fos-sur-Mer, elle ne doit pas valoir pour une proximité de destins. Les militants s'opposent à la fatalité de l'*amor fati* de cette portion du territoire dont les caractéristiques géophysiques l'auraient condamné à une vocation industrielle. L'Étang Nouveau veut montrer qu'il n'y a aucune évidence naturelle dans la place occupée par ces deux espaces au sein de l'aménagement du pays. La dégradation écologique du golfe de Fos et de l'étang ne relève d'aucun impératif national sous lequel il faudrait se ranger, mais plutôt d'une même logique financière à l'œuvre sur des territoires livrés aux appétits « des faiseurs de mauvais comptes » :

De 1957 à 1966, dans l'histoire de la dégradation de l'étang la même conception des choses est en œuvre [...] le mépris de l'environnement, les mauvais calculs de rentabilité, la privatisation du

31 La reterritorialisation de l'étang s'éclaire pleinement à partir de la conception de Claude Raffestin, si l'on comprend le territoire comme un espace produit, délimité par et pour l'action, à l'aide de médiateurs matériels et non-matériels, que l'on serait tenté ici de rebaptiser ici d'humains et non-humains (Claude Raffestin « Propriété, espace et territoire » in Jean Ruegg, Nicolas Mettan et Luc Vodoz (dir.), *La négociation*, Lausanne, PPUR, 1992, p. 154-163).

32 Le recours rhétorique des acteurs à l'exemple de l'étang de Thau ne doit pas masquer le travail politique de groupes d'intérêts qui par une activité narrative ont œuvré à constituer cet étang et sa gestion en une figure de *success story* (Sylvain Barone, « La force des groupes d'intérêt faibles. Professions halieutiques et définition de l'intérêt général dans le bassin de Thau », in Cadiou, S. (dir.), *Gouverner sous pression? La participation des groupes d'intérêt aux affaires territoriales*, Paris, LGDJ, 2016, p. 247-260).

domaine public. [...] La perversion de la notion de progrès, au vu des résultats lamentables dans l'Étang de Berre, n'allait plus nous courber longtemps encore devant les calculs des technocrates commandités par les « décideurs ». Au début des années 1970, comme il l'avait fait en 1957 pour l'Étang de Berre, au moment de la construction du complexe de Fos, le gouvernement avait voulu déclarer le Golfe « zone insalubre<sup>33</sup> ».

En somme, par ce premier mouvement de mise en territoire, l'étang ne peut plus apparaître comme une simple unité fonctionnelle au sein d'un aménagement rationnel du territoire. Il devient difficile de le réduire à son ancien rôle d'annexe pétrolière du port de Marseille ou à celui d'exutoire d'une chaîne hydroélectrique. Il s'agit ainsi d'une première tentative d'arrachement de l'étang à une logique industrielle et fonctionnaliste. La remise en cause ou le contournement de celle-ci se complète par un questionnement des modèles de production et de la place que la « petite mer » peut y occuper.

### D'UN ÉTANG POUR LA PRODUCTION À LA PRODUCTION D'UN ÉTANG

Dans la logique de valorisation industrielle de l'étang, celui-ci n'est pas tellement vu comme producteur de richesses par lui-même. Sa valorisation économique, comme nous l'avons vu, consiste à y voir soit un espace de stockage soit un réceptacle d'eau turbide. Que l'étang puisse être une source première de richesses économiques n'entre pas directement en compte, il ne vaut que pour autant qu'il rend possible d'autres activités économiques. Certes les panaches d'eau douce de la centrale attirent profusion d'anguilles vertes, mais ils ne sont pas spécialement dédiés à cette fin.

Arracher l'étang à sa vocation industrielle revient donc pour les militants associatifs à briser cette conception et, à cette fin, à montrer que l'étang porte en lui-même un modèle économique, indépendamment de son usage industriel.

Le caractère historiquement prolifique de l'étang est régulièrement rappelé, sorte d'étang de cocagne, dont on aurait depuis toujours célébré les pêches quasi miraculeuses. Et aux militants de citer Aristote qui dans son livre « *Des poissons* » évoquerait un étang, « près de Marseille, où l'on pêche des poissons à volonté<sup>34</sup> ».

Les défenseurs de sa restauration entament un relevé systématique de la richesse de l'étang. Cela avait été amorcé en 1977, avec le « rapport Campiano » qui se livrait à des inventaires de pêches dans l'étang et d'activités commerciales induites par cette activité. On découvre alors un véritable bestiaire, d'une grande variété, qui si on ne retient que les espèces à intérêt commercial avéré représente 39 types de poissons, crustacés ou mollusques<sup>35</sup>.

33 *Manifeste de l'Étang Nouveau*, 1988.

34 Daniel Campiano, *Les pêcheurs de l'étang et la pollution. Rapport Campiano*, 1977 ; *Manifeste de l'Étang Nouveau* en 1988.

35 Daniel Campiano, *Les pêcheurs de l'étang et la pollution. Rapport Campiano*, 1977, p. 14-16.

Certes, parmi ces espèces figure l'anguille, dont la pêche est bien antérieure à l'implantation qui voudrait que les pêcheurs se consacrent à la valorisation exclusive d'une anguille verte, seule espèce susceptible de s'accommoder aux modifications du milieu. Face à une spécialisation et une intensification de la pêche de ce poisson comme réponse de l'industrie aux pêcheurs, la logique des militants (pêcheurs comme associatifs) est au contraire de repeupler l'étang. Multiplier les espèces connues pour le fréquenter, faire entrer dans le débat le thon rouge ou encore le dauphin, lequel est certes sans utilité économique, mais répond à l'uniformisation de la faune de l'étang, permet de faire voir un étang pour lequel l'industrie est inutile pour vivre et faire vivre ses riverains.

Car il s'agit bien de proposer un autre modèle de développement économique et la comparaison avec l'étang de Thau, à nouveau, est mobilisée pour rendre plausible l'utopie : « 4 000 familles qui vivent de la pêche [...] des centaines de professionnels du tourisme [...] la baignade, les loisirs nautiques [...] et l'industrie, tout ça sur un étang deux fois plus petit que le nôtre! » (tract de l'Étang Nouveau, 1992).

Plus encore, les principales associations militantes, en collaboration avec la prud'homie de pêche et la coordination des pêcheurs de l'étang de Berre réalisent, en 1988, une étude sur le gain économique d'une réhabilitation écologique<sup>36</sup>. L'étude, versée à la concertation sous-préfectorale, conclut à la création possible de 6 640 emplois pour les activités de tourisme, de conchyliculture et de pêche, soit une recette annuelle de 939 millions de francs (équivalent à 238 947 788 euros actuels inflation corrigée).

Ce faisant, ce collectif d'acteurs marque un tournant argumentatif essentiel dans la mobilisation pour la réhabilitation de l'étang de Berre. D'une part, le principe de réparation par dédommagement compensatoire, dont on a vu qu'il avait fortement imprégné les conflits passés entre industriels et pêcheurs, est rendu caduc par les montants envisagés. D'autre part, est ici établi un basculement radical de paradigme. Jusqu'alors, qu'il s'agisse du rachat des droits de pêche par les industriels, du report de l'activité de pêche en pleine mer ou de la valorisation des anguilles vertes, le problème se résumait à ajuster les usages à une nature modifiée par un modèle économique. En faisant dépendre l'activité économique du bon état écologique de l'étang afin de développer des usages, les termes du débat changent : non plus adapter les usages à une nature produite par l'économie, mais adapter l'économie à des usages produits par la nature<sup>37</sup>.

---

36 L'étude porte pour titre : « étang de Berre, évaluation de ce que pourrait rapporter l'étang de Berre réhabilité, Emplois, tourisme, pêche, conchyliculture, sel ».

37 Un basculement de ce type s'observe plus généralement dans les politiques de « renaturation » des milieux dès lors qu'elles adoptent une vocation socio-économique, pour un exemple sur le littoral, cf. Aurélien Allouche, Alain Dervieux, Laurence Nicolas, « Adaptation au changement global par renaturation dans une zone humide littorale. Une réponse à l'épuisement d'une gestion concertée de l'eau? », *Territoire en*



Ramener à la surface du discours la faune marine peuplant les fonds de l'étang et redéfinir les chemins mentaux qui mènent des écosystèmes à l'activité économique, en mêlant les courants marins de l'étang aux eaux glacées du calcul de rentabilité, tout cela se comprend comme un effort pour arracher l'étang à une vocation industrielle.

## LA RECOMPOSITION DES COLLECTIFS DANS LA CONTROVERSE

Cette position ne s'impose toutefois pas à tous et sa trajectoire dans l'espace de la controverse va agir à la façon d'une épreuve de force pesant sur l'importance de plusieurs collectifs. Il faut se garder de l'anachronisme qui consisterait à regarder les positions des acteurs de l'époque à la lumière (crue) des connaissances actuelles. En revanche, parcourir le chemin chronologique à contresens permet d'observer que l'établissement d'une responsabilité dans la dégradation de l'étang a contribué à marginaliser certains acteurs et à créer une distance avec les formes de militantisme issues du syndicalisme ouvrier et du communisme municipal.

Il ne faut en effet pas penser qu'un front unanime se soit formé localement pour reconnaître l'impact des déversements du canal EDF sur le milieu. Au cours de la concertation de 1990, le maire de Saint-Chamas, commune où, rappelons-le, l'usine EDF est implantée, explique tout autrement la dégradation de l'étang, qu'il ne conteste d'ailleurs pas :

À partir de 1942, la pénurie alimentaire commence à se faire sentir. L'étang est une source de richesses. Il va être exploité à outrance, agressé même [...] En arrachant les moules, huîtres et oursins du fond, on a également arraché les herbiers, détruit irrémédiablement toute flore et faune benthique [...] L'étang ne s'est jamais remis de ce pillage et son agonie a commencé à cette époque [...] les limons en provenance des rivières et canaux n'ont plus été assimilés par le milieu, ils se sont déposés au fond sous forme de boue ou de vase, se retrouvant en suspension avec la houle empêchant la lumière de pénétrer, arrêtant toute activité photosynthétique. Ce phénomène a entraîné une anoxie totale des fonds<sup>38</sup>.

Le point d'achoppement réside dans le fait que dans les premiers temps de la mobilisation, la plupart des opposants à la centrale exigent sa fermeture pure et simple. La CGT monte au créneau de crainte d'un licenciement du personnel de Saint-Chamas. Mais au-delà de cette préoccupation, le syndicat considère que la fermeture de la centrale serait une erreur industrielle dans une région énergétiquement déficitaire<sup>39</sup>. La préservation de l'outil de production et une

---

*Mouvement*, n° 25-26, 2015, en ligne : [<http://journals.openedition.org/tem/2768>].

38 Réunion du 22 juin 1990.

39 À l'inverse, la CFDT au cours de la même séance de concertation, tient à faire remarquer que la stratégie d'EDF est une stratégie d'exportation de courant ce qui a conduit au suréquipement de la France en centrales nucléaires, tout en défendant

conception planificatrice de l'industrialisation de la région semblent primer. Cette conception est très éloignée d'un modèle reposant sur les aménités économiques de la restauration écologique, défendu par d'autres collectifs.

La position de la CGT aurait pu rester sans effet sur les associations qui réclamaient la fin des déversements, celles-ci pouvant tout à fait considérer que le syndicat était dans son rôle en défendant un outil de production dont dépendaient les travailleurs de nombreuses usines. Or il s'avéra qu'une convergence de points de vue se fit voir entre plusieurs acteurs dont le point commun était leur affiliation communiste. L'association Sauvegarde et Protection de la Nature, proche de la mairie communiste de Martigues<sup>40</sup>, la section départementale du Mouvement national de lutte pour l'environnement (MNLE13) qui se revendiquait proche du PCF, la mairie communiste de Martigues, et enfin la CGT affichent tous quatre la même position : préserver le fonctionnement de la centrale tout en restaurant l'étang<sup>41</sup>. L'Étang Nouveau<sup>42</sup> sortira des tracts comparant mot à mot les communiqués distribués par l'association Sauvegarde et Protection de la Nature et par le parti communiste, durant l'automne 1989, les deux étant parfaitement identiques, assimilant ainsi l'association à un satellite de la mairie, jouet de stratégies politiciennes.

Si la congruence de positions entre organisations partageant les mêmes orientations politiques n'a rien que de très courant, la spécificité de la situation qui nous occupe vient de ce que l'épreuve de force dans le jeu d'acteurs se double d'une épreuve de vérité dans le jeu d'arguments<sup>43</sup>.

---

la nécessité d'arriver à un consensus avec EDF quant aux solutions pouvant être mises en œuvre. Cette posture se comprend d'autant mieux que l'on se souvient des mobilisations historiques de la CFDT contre le virage nucléaire française des années soixante-dix et la remise en cause profonde du devenir-militant de ce syndicat qui s'en est suivie (Renaud Bécot. « La CFDT face à la mutation du système énergétique français (1973-1977) », *Le Mouvement Social*, vol. 262, n° 1, 2018, p. 17-35).

40 Sa principale cheville ouvrière deviendra conseiller municipal à cette même mairie en 1989.

41 Cette position identifie très tôt comme solution la construction d'une dérivation vers la mer de l'eau turbinée par l'intermédiaire d'un siphon passant entièrement ou pour partie sous l'étang de Berre.

42 Cette association se revendique apolitique. Plusieurs de ses membres les plus influents affichent une appartenance politique socialiste ou écologiste (voir ci-après) et un de ses principaux cadres a été militant communiste avant de rompre avec le parti. D'autres membres appartiennent à des associations altermondialistes, comme ATTAC. Néanmoins, ce serait excessif d'assigner une appartenance politique à l'ensemble de l'association, compte tenu de la diversité de ses membres et en raison du fait qu'il n'existe pas d'engagement collectif en ce sens.

43 Pour une formalisation de ce type de situation, cf. Francis Chateauraynaud, *op. cit.*

En effet, pour justifier de la nécessité de préserver le fonctionnement de la centrale de Saint-Chamas, ces différents acteurs recourent à l'argumentation suivante :

Trop peu d'eau ? C'est le comblement au nord, la disparition des espèces marines, les algues de couleurs variées, des mousses ... Plus d'eau douce ? C'est la malaïgue, fermentation des vases avec leurs dépôts toxiques, les odeurs d'œuf pourri comme cet été... Dans les deux cas, faune et flore souffrent de ces déséquilibres [...] Redonner sa richesse [à l'étang], c'est recréer un équilibre, maîtriser les deux arrivées d'eau et aménager mieux. Le canal EDF peut aider à recréer un équilibre entre l'homme et le milieu<sup>44</sup>.

Ces propos qualifiant la présence d'eau douce comme une nécessité fonctionnelle pour l'équilibre de l'étang semblent faire écho à l'argumentaire diffusé dès 1989 par EDF en comité de bassin, selon lequel l'étang de Berre n'est devenu un étang marin qu'en raison d'un aménagement humain (approfondissement du chenal de Caronte), en vertu de quoi, il serait acceptable d'en faire un étang d'eau douce en maintenant les rejets de la centrale.

Au cours de la concertation du comité de bassin de 1990, après un épisode de forte eutrophisation, un membre du MNLE 13 douta qu'en l'absence d'effluents duranciens, l'étang retrouve un bon état écologique en raison du fait qu'il s'agit « d'un milieu fermé ». Un autre membre du MNLE affirma alors que l'eau douce du canal EDF avait lessivé les eaux de l'étang, diminuant considérablement les polluants.

L'Étang Nouveau, par tract interposé, répondra à ces arguments :

Cette eau douce serait nécessaire à l'étang ? NON. Depuis des millénaires, un équilibre s'était établi dans l'Étang : apport d'eau douce faible et naturel (Touloubre, Arc, Cadière) d'une part, et d'autre part, échange d'eau de mer avec le Golfe de Fos par les courants de marée (car il y a des marées en Méditerranée). Et c'est l'EDF qui a provoqué une véritable catastrophe écologique en multipliant par plus de vingt les apports d'eau douce. Si cette eau douce sert à quelque chose, c'est à TUER L'ÉTANG.

Les positions de prudence que revendiquent les acteurs proches de la mairie de Martigues vont partiellement ostraciser les formes de militantisme qui s'associent au syndicalisme, pourtant anciennes sur ce territoire, et un programme politique global. À mesure que les données scientifiques s'accumulent et qu'un consensus se dessine contre l'eau douce, la position de ces acteurs est renvoyée à une forme passée de productivisme industrialiste. Les traces de cette épreuve de force se lisent encore plusieurs décennies plus tard dans des propos de militants tels que ceux-ci :

– [Le MNLE], c'est toute la vieille équipe communiste des années cinquante et compagnie, ils n'ont pas évolué. Ils veulent quoi ? Créer des emplois. Donc on est prêt à faire n'importe quoi pour créer

---

44 Tract du PCF, automne 1989.

des emplois [...] donc une dérivation, un siphon, une usine d'incinération, ça a été désastreux, mais pour eux, c'est pas grave tant que ça crée des emplois, c'est bon! [...] – ils n'ont pas compris qu'il y a des gens qui crèvent de soif et de faim quoi! [...] – j'ai une étude du parti communiste sur l'écologie, c'est trop marrant! [...] C'est des productivistes et c'est tout<sup>45</sup>!

Épreuve de force s'il en est, le 6 octobre 1991, est tenu un référendum d'initiative locale par douze communes des pourtours de l'étang de Berre, où il est demandé de se prononcer sur un arrêt total et définitif des rejets de la centrale EDF dans l'étang. Martigues, en raison du fait que son député-maire prépare un projet de loi pour résoudre la pollution de l'étang, est une des rares communes à refuser ce référendum. Or celui-ci connaît un succès certain : 95 % des votants se prononcent pour l'arrêt des rejets d'EDF pour 42 057 votants (soit un taux de participation de 42,22 %). Plus encore, l'association l'Étang Nouveau, refusant l'idée que les habitants de Martigues ne puissent faire entendre leur voix dans le référendum, mène une campagne pétitionnaire sur la commune, réunissant près de 6 000 signatures en faveur de l'arrêt des effluents duranciens.

En conséquence, la posture associative prônant le dialogue avec EDF aura le plus grand mal à se faire entendre dans la controverse. D'autant plus que le front associatif contre la centrale se durcit après l'échec de la concertation du comité de bassin. Celui-ci n'ayant abouti à aucune mesure significative, déconcertées par la concertation, les associations, accompagnées de quelques élus organisent, le 8 novembre 1992, le « rassemblement de la colère », à l'issue duquel la statue monumentale qui accueillait le visiteur à l'entrée de la centrale, représentant un poing malaxant de la glaise, s'est vue définitivement retournée à l'état de gravas sous le feu de barres d'acier et autres projectiles.

Quant au MNLE 13, défenseur de solutions de dérivation des eaux duranciennes préservant la productivité de l'usine de Saint-Chamas, il ressort pour longtemps affaibli de l'engouement de la période 1988-1992. Demandant néanmoins à participer au SISEB (Syndicat intercommunal de sauvegarde de l'étang de Berre) en tant qu'observateur, son représentant parviendra par ce biais à faire progressivement entendre ses propositions à la coordination associative, l'Étang Marin. Mais le chemin sera long, et les traces de la controverse des années quatre-vingt persistantes, ainsi que se le rappelle cet associatif :

À partir de ce moment-là [c-à-d. l'entrée au SISEB], on a pu travailler avec l'Étang Marin, on a fait un certain nombre de démarches en commun. À partir de ce moment-là, disons [qu'il y a eu] le dégel avec les élus, parce que la première fois, le MNLE, « qu'est-ce que c'est? C'est des communistes? Qu'est-ce que c'est ces agitateurs? C'est quoi? ». Bon, ben, ils ont vu que ce qu'on faisait, c'était des propositions. C'est donc, depuis 1998, disons, que nous travaillons toujours en bons termes avec l'Étang Marin. Notre demande à l'époque,

---

45 Dialogue entre trois militants anti-dérivation, le 10 mars 2006.

c'était principalement qu'on approfondisse les études de deux ou trois solutions qui nous semblaient tenir la route<sup>46</sup>.

Il faudra au MNLE la constitution d'un groupement d'intérêt public en 1999<sup>47</sup> pour retrouver sa capacité à être entendu par les principaux acteurs.

Toujours est-il que les formes de militantisme localement héritées de l'industrialisation de l'étang de Berre, reposant sur le maintien de l'outil de production et les rapports de production se sont trouvées contournées et affaiblies par le jeu de la controverse.

De nouvelles formes militantes s'établissent et inscrivent le débat dans une pratique de l'étang, dans une sociabilité, une sorte de milieu de vie de la controverse<sup>48</sup>, avec des veillées autour de témoignages de pêcheurs ou « d'anciens », des « fêtes sauvages » sur l'étang, bal champêtre, des balades organisées à l'étang de Thau, la plantation d'oliviers dans les massifs avoisinant l'étang, mais également, la projection de documentaires dénonçant l'exploitation inique des ressources naturelles ou la privatisation de l'eau à travers la planète, l'organisation de conférences scientifiques grand public et des colloques associatifs.

Plusieurs militants tenteront une aventure politique autour d'un projet de valorisation de l'étang, mais, signe que les mobilisations pour l'étang s'insèrent mal dans les conceptions verticales et usuelles de l'exercice de la démocratie sous la V<sup>e</sup> République, aucune d'entre elles n'aboutira<sup>49</sup>.

## CONCLUSION

Début août 2018, des centaines de poissons morts s'échouent sur les rives de l'étang de Berre<sup>50</sup>, et le 07 septembre, la pêche à la palourde est frappée d'interdiction<sup>51</sup>. Les fortes chaleurs ont amplifié le phénomène d'anoxie. Prolifération d'algues et asphyxie des fonds perdurent en septembre, une partie de l'étang prend une couleur

---

46 Entretien du 16 juin 2005

47 La constitution du GIPREB, Groupement d'Intérêt Public pour la Réhabilitation de l'Étang de Berre est décidé en 1999 et devient effective en 2000.

48 Sur les liens entre milieux, micro-mondes et controverse, voir Francis Chateauraynaud, Josquin Debaz, *Aux bords de l'irréversible. Sociologie pragmatique des transformations*, Paris, Editions Pétra, 2017, 646 p.

49 De manière non exhaustive, citons pour exemples : la candidature aux élections législatives de 1993 et 1997, 13<sup>e</sup> circonscription des Bouches-du-Rhône, aux élections régionales de 1998, liste « Provence solidaire », à l'élection municipale de Saint-Chamas, 2014.

50 *La Marseillaise*, 10 août 2018.

51 En ligne : [<https://www.maritima.info/actualites/environnement/etang-de-berre/9886/etang-de-berre-les-palourdes-interdites-a-la-peche.html>].

marron foncé<sup>52</sup>. Trente ans après les grandes mobilisations de 1988, les mêmes associations (Étang Nouveau et Étang Marin notamment), et souvent les mêmes personnes, organisent à nouveau des rassemblements citoyens (rassemblement du 14 octobre 2018 à l'initiative de l'Étang Nouveau), et menacent de saisir la Commission européenne de justice<sup>53</sup>.

Différents plans d'action ont été mis en œuvre depuis 1992, il n'était pas dans notre propos de les présenter. Mentionnons simplement la limitation conséquente des rejets d'eau douce et de limons échelonnée sur plusieurs plans (notamment, 1993, 1995 et 1999), réduisant les déversements à 2,1 milliards de m<sup>3</sup>/an et à 100 000 tonnes/an de limons, puis, en 2006, l'imposition à EDF de nouvelles modalités de rejet (sous forme de « lissage ») et une limitation à 1,2 milliard de m<sup>3</sup>/an pour 60 000 tonnes de limons. De fait, aucune de ces actions n'a « sauvé » l'étang de Berre.

Les mobilisations durent depuis plus d'une génération. L'arrachement à la vocation industrielle de l'étang s'est partiellement opéré dans les mentalités. Des processus institutionnels se sont mis en place, durablement, depuis le classement Natura 2000 d'une partie du pourtour de l'étang de Berre, à partir de 2002, jusqu'à la signature d'un contrat d'étang en 2013 et la constitution d'un syndicat mixte pour l'accompagner, émergeant du travail groupement d'un intérêt public chargé de la restauration de l'étang de Berre (le GIPREB), lui-même créé en 2000<sup>54</sup>.

Mais le problème semblant s'installer dans le temps, on peut se demander s'il n'est pas devenu un nouveau mode de socialisation avec l'étang et ses promesses d'un futur radieux. Tant et si bien que si les mobilisations devaient retrouver un souffle comparable à celui de la fin des années quatre-vingt, on peut penser que ce n'est plus tant à l'industrie que l'étang devrait s'arracher, mais à la conviction que continuer à veiller ce grand malade suffira soit à faire accepter le prix des remèdes par la Puissance publique, soit à oublier qu'il fut un jour bien portant.

---

52 *La Provence*, le 15/09/2018.

53 *La Provence*, 1<sup>er</sup> novembre 2018.

54 Il n'est pas dans notre propos de retracer l'intégralité des processus institutionnels qui ont jalonné l'histoire de la réhabilitation de l'étang de Berre ni de présenter l'ensemble des acteurs collectifs qui y ont pris part. Le lecteur désireux de prolonger l'analyse sur ce point pourra se reporter aux travaux suivants : Nicolas Maughan, « Dynamiques spatio-temporelles et évolution des modes de gestion des milieux humides de l'est de l'étang de Berre (sud-est de la France, XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle) », *Méditerranée*, 125 | 2015, 113-132.; Martin Laurenceau et François Molle, « Controverses environnementales et arbitrages politiques : les logiques d'action du système Étang de Berre/Basse-Durance », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], volume 19 numéro 3 | décembre 2019.